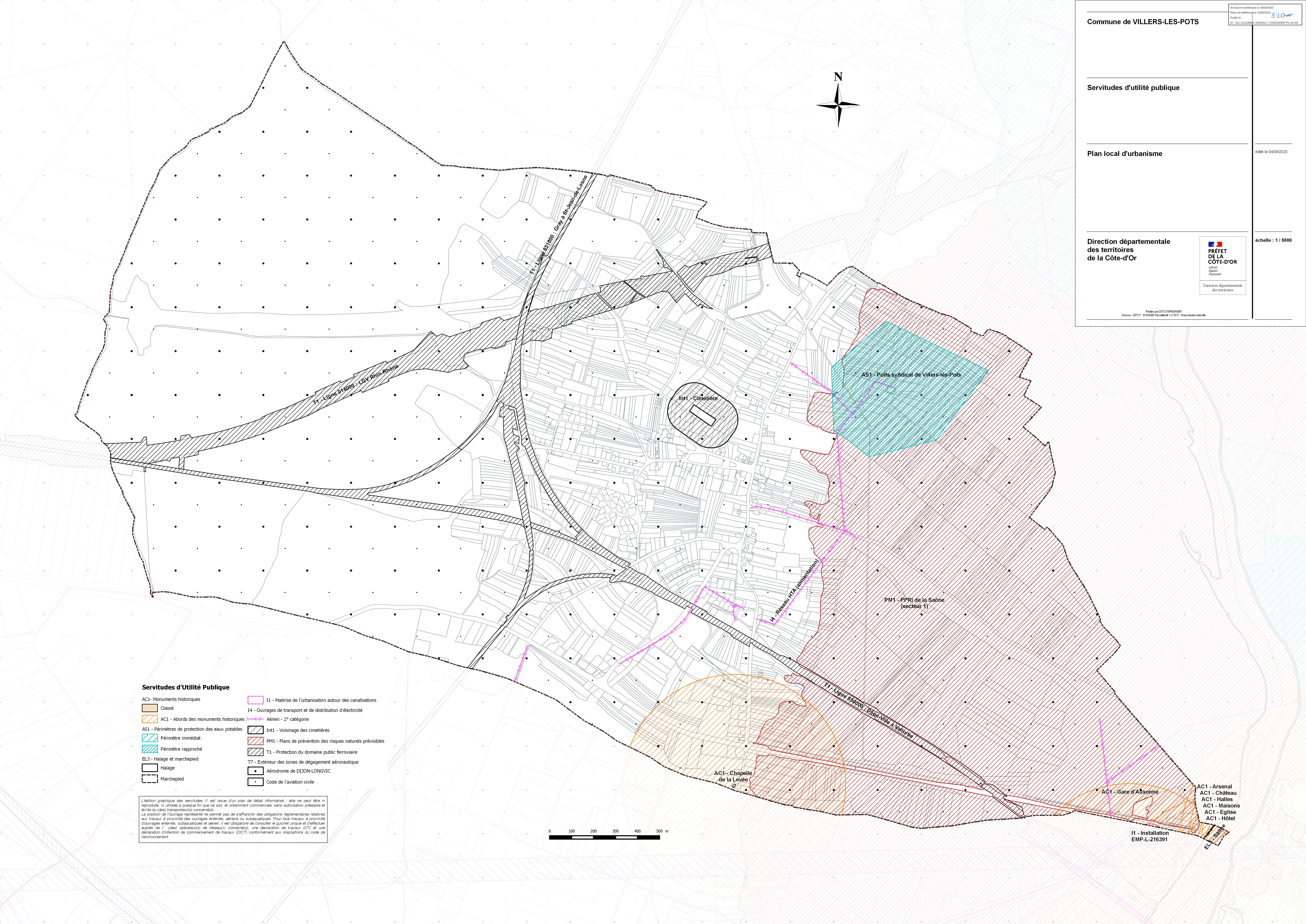




- Servitudes d'Utilité Publique**

AC1- Monuments historiques

Classé

AC1 - Abords des monuments historiques

AS1 - Périmètres de protection des eaux potables

Périmètre immédiat

Périmètre rapproché

EL3 - Halage et marchepied

Halage

Marchepied
- I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations

I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Aérien - 2^e catégorie

Int1 - Voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles

T1 - Protection du domaine public ferroviaire

T7 - Extérieur des zones de dégagement aéronautique

Aérodrome de DIJON-LONGVIC

Code de l'aviation civile

L'édition graphique des servitudes I1 est issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être ni reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité des ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès de r (des opérateurs) de réseau(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Commune de VILLERS-LES-POTS

Servitudes d'utilité publique

Plan local d'urbanisme

Direction départementale
des territoires
de la Côte-d'Or



Révisé par DDT31/SPRENSER
Sources : DDT31 - 01/04/80 Parcellaire® 1:2-2017 - Reproduit en noir et blanc

édité le 04/08/2020

échelle : 1 / 5000